

Recommandation 4

Le gouvernement du Canada devrait continuer d'unir ses efforts à ceux d'autres États en vue d'élaborer une approche internationale de lutte contre le narcotrafic. Plus particulièrement, il devrait renforcer les efforts de l'OEA visant à obtenir la collaboration régionale à cet égard et appuyer la proposition relative à une étude scientifique sur l'épandage aérien, réalisée sous les auspices de l'OEA ou de l'ONU.

Le Canada est reconnu à l'échelle internationale pour son leadership et son approche équilibrée et globale du problème des stupéfiants. Le Canada contribue actuellement pour 1,5 million \$ aux efforts déployés dans la lutte antidrogue dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et pour 700 000 \$ à l'Organisme de contrôle des stupéfiants de l'Organisation des États américains (OEA), la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (connu sous son sigle espagnol CICAD). Le Canada aide aussi les pays en développement qui sont aux prises avec un problème de drogue grâce aux programmes d'aide bilatérale mis en place il y a longtemps par le ministère de la Défense nationale (MDN), l'ACDI, la GRC, Douanes Canada et d'autres organismes.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du Mécanisme d'évaluation multilatéral (MEM), selon lequel un groupe de pairs contrôle l'élaboration de stratégies nationales et régionales de contrôle des drogues. Le MEM a été élaboré par les 34 pays membres de la CICAD à la suite du mandat donné par les dirigeants au Sommet des Amériques à Santiago en 1998. Le MEM se compose d'un questionnaire sur des indicateurs qui renseignent sur tous les aspects des politiques de contrôle des stupéfiants d'un pays et des efforts qu'il déploie à cet égard, y compris la législation, la prévention et le traitement des toxicomanies, le contrôle des armes à feu et le blanchiment d'argent, et offre un processus objectif d'évaluation des efforts déployés à l'échelle nationale et de l'hémisphère pour lutter contre le narcotrafic et réduire la demande. Le MEM a aussi été conçu pour mettre fin aux accusations que se lancent les pays producteurs, les pays de transit et les pays consommateurs et qui avaient marqué les relations dans l'hémisphère concernant les drogues illicites, ainsi que pour contrebalancer les incidences négatives du processus bilatéral de certification mis en place par les États-Unis pour déterminer si les pays coopèrent dans la lutte contre les stupéfiants. Le MEM ne remplacera pas le processus de certification, qui se fonde sur la législation nationale américaine, mais il servira d'exemple des façons dont la coopération multilatérale peut atteindre le même objectif, à savoir d'améliorer les politiques de contrôle des stupéfiants. Le Canada appuie énergiquement le MEM comme moyen d'accroître les efforts nationaux et régionaux de coordination et de coopération dans la lutte contre les drogues illicites dans l'hémisphère.